

Charte du savoir-vivre

RESTAURANT SCOLAIRE / TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE et de GARDERIE

Avant le repas

- Je vais aux toilettes,
- Je me lave les mains avec du savon et je les sèche correctement,
- Je m'installe à table dans le calme, je mange et discute avec mes camarades dans le calme.



Pendant le repas

- Je me tiens bien à table,
- Je ne joue pas avec la nourriture,
- Je ne crie pas, je ne me lève pas sans autorisation,
- Je range mes couverts et je sors de table après autorisation du personnel, sans courir,
- Je goûte à tout.



Durant le temps de récréation

- Je joue sans brutalité : la violence et autres formes de jeux dangereux ne sont pas autorisées,
- Je ne me déplace pas dans les couloirs de l'école sans la permission d'un animateur,
- Je ne m'amuse pas avec l'eau des toilettes,
- Je me mets en rang quand on me le demande.



A chaque moment des accueils

- Je respecte le personnel, les animateurs, les intervenants, mes camarades ainsi que le matériel,
- J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi,
- En cas de non-respect de cette charte, la mairie peut prendre des sanctions telles qu'elles sont définies dans le règlement intérieur.



Mairie de Chancelade – Hôtel de ville - 2 avenue des Reynats – 24650 Chancelade Tél : 05 53 07 91 00 – Fax : 05 53 07 91 01 – e-mail : mairie@chancelade.fr – Site Internet : www.mairie-chancelade.fr

J'ai lu et j'approuve la Charte du savoir-vivre	
Chancelade, le	
Le(s) responsable(s) légal(aux) :	
De(s) l'enfant(s)	
Signature des responsables légaux	Signature de l'enfant (si inscrit en élémentaire)

